COMMUNE DE BREHAN
4 Rue Saint Louis 56580 BREHAN
Téléphone : 02 97 38 81 31
Courriel : mairie.brehan@brehan.fr

LISTE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL
du Jeudi 5 Novembre 2026

N° de référence	OBJET DE LA DELIBERATION
P-2026/0070	Modification du tableau des effectifs du personnel communal
N-2026/0071	Convention multiservices avec le FDGDON pour la lutte contre les espèces nuisibles
A-2026/0072	Renouvellement du bureau de l'Association Foncière de Remembrement de Bréhan
F-2026/0073	Tarification des repas au Foyer Restaurant de Noé
F-2026/0074	Tarifs de location des salles communales, du mobilier et du matériel
F-2026/0075	Demande de subvention au Conseil Départemental pour l'aménagement de la Rue Chateaubriand
I-2026/0076	Morbihan Energies : rénovation de l'éclairage du terrain de football de l'Espace Jean Saulnier
F-2026/0077	Participation de la Commune à la complémentaire santé des agents
P-2026/0078	Convention d'accompagnement à la révision de la RIFSSEP avec le CDG 56
M-2026/0079	Marchés publics : programme des ponts 2026
M-2026/0080	Marchés Publics : Piste cyclable de la Rue Chateaubriand
M-2026/0081	Marchés publics : bardage de la salle des sports
M-2026/0082	Marchés publics : Cuisine de la salle des fêtes (report)
P-2026/0083	Versement de prestations ou de gratifications pour évènements spéciaux
F-2026/0084	Budget principal : Décisions modificatives N°2
F-2026/0085	Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

BRÉHAN

COMMUNE DE BREHAN
4 Rue Saint Louis 56580 BREHAN
Téléphone : 02 97 38 81 31
Courriel : mairie.brehan@brehan.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 19
Votants : 19

N° de délibération
P-2026/0070

L'an deux mille vingt-six, le 5 Novembre à 19 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

Date de convocation : le 28 Octobre 2026

PRESENTS : Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel – Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mr RIVALLAIN Didier – Mme GUYOT Annie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mme LAUNAY Estelle – Mme CHARLES Annie – Mr KERGREOHENN Eric – Mme CADIO Claire – Mr ROPERT Guillaume – Mme MACÉ Magalie - Mr BUSSON Ludovic - Mme LE SEYEC Sandrine – Mr BARTHELEMY Miguel - Mme ROBIC Elise – Mr BAUD Loic - Mme LE CORRE Séverine – Mr LÉVÊQUE Gérard

ABSENT EXCUSE : Néant

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr Daniel LORAND

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en raison des mouvements au sein du personnel communal, il convient de modifier le tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal,

- Vu la loi N° 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Vu la loi N° 86-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi N° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret 87-1108 du 30 décembre 1987 modifié, fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux,
- Vu le n° 2005-1344 du 28 octobre 2005 portant modification du décret n° 87-1107 du 30 décembre 1987 portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,

Décide, à l'unanimité

Article 1 : de modifier le tableau des effectifs du personnel communal comme suit :

- **Emplois modifiés**

Situation	Grade	Date d'effet
Ancienne	Adjoint technique territorial à temps complet	30/09/2026
Nouvelle	Adjoint technique territorial principal de 2e classe à temps complet	01/10/2026

Situation	Grade	Date d'effet
Ancienne	Adjoint administratif principal de 1er classe à temps complet	01/10/2026
Nouvelle	Adjoint administratif territorial à temps complet	04/11/2026

Pour copie conforme,
BREHAN, le 6 Novembre 2026
Le Maire



COMMUNE DE BREHAN
4 Rue Saint Louis 56580 BREHAN
Téléphone : 02 97 38 81 31
Courriel : mairie.brehan@brehan.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 19
Votants : 19

N° de délibération
N-2026/0071

L'an deux mille vingt-six, le 5 Novembre à 19 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

Date de convocation : le 28 Octobre 2026

PRESENTS : Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel – Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mr RIVALLAIN Didier – Mme GUYOT Annie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mme LAUNAY Estelle – Mme CHARLES Annie – Mr KERGREOHENN Eric – Mme CADIO Claire – Mr ROPERT Guillaume – Mme MACÉ Magalie - Mr BUSSON Ludovic - Mme LE SEYEC Sandrine – Mr BARTHELEMY Miguel - Mme ROBIC Elise – Mr BAUD Loic - Mme LE CORRE Séverine – Mr LÉVÊQUE Gérard

ABSENT EXCUSE : Néant

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr Daniel LORAND

OBJET : CONVENTION MULTISERVICES AVEC LE FDGDON DU MORBIHAN POUR LA LUTTE CONTRE LES ESPECES NUISIBLES

Monsieur le Maire informe à l'assemblée que la convention entre la Commune et la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON) arrive à échéance à la fin de l'année 2026.

Le FDGDON du Morbihan propose le renouvellement de la convention pour la période 2027-2029.

La convention établie permet l'accés aux différents programmes départementaux de lutte contre les espèces nuisibles à savoir :

- Programme de limitation des populations de ragondins
- Programme de lutte contre les taupês
- Programme de lutte contre les chenilles processionnaires
- Mise à disposition d'effaroucheurs sur culture

Le montant de la prestation est fixé par année à la somme de 332,11 €.

Après délibération, le Conseil Municipl décide, à l'unaimité,

D'APPROUVER la convention à intervenir entre la FDGON et la Communee de BRÉHAN pour la période 2027-2029, pour unn montant de 332,11 €. par an.

DE DONNER pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de cette convention.

Pour copie conforme,
BREHAN, le 6 Novembre 2026
Le Maire

MAIRIE DE BREHAN * 56580 (MORBIHAN)

COMMUNE DE BREHAN
4 Rue Saint Louis 56580 BREHAN
Téléphone : 02 97 38 81 31
Courriel : mairie.brehan@brehan.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 19
Votants : 19

N° de délibération
A-2026/0072

L'an deux mille vingt-six, le 5 Novembre à 19 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

Date de convocation : le 28 Octobre 2026

PRESENTS : Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel – Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mr RIVALLAIN Didier – Mme GUYOT Annie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mme LAUNAY Estelle – Mme CHARLES Annie – Mr KERGREOHENN Eric – Mme CADIO Claire – Mr ROPERT Guillaume – Mme MACÉ Magalie - Mr BUSSON Ludovic - Mme LE SEYEC Sandrine – Mr BARTHELEMY Miguel - Mme ROBIC Elise – Mr BAUD Loic - Mme LE CORRE Séverine – Mr LÉVÊQUE Gérard

ABSENT EXCUSE : Néant

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr Daniel LORAND

OBJET : RENOUVELLEMENT DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de BREHAN qu'il doit être procédé tous les 6 ans au renouvellement du bureau de l'Association Foncière de Remembrement.

Conformément au statut de l'association, la Commune doit procéder à la désignation des 9 des 18 membres qui forment le bureau de l'Association Foncière de Remembrement.

Le Conseil Municipal de BREHAN, après avoir délibéré, à l'unanimité :

DESIGNE en qualité de membres du bureau de l'Association Foncière de Remembrement, les personnes suivantes :

NOMS	Prénoms	Adresses
LORAND	Gérard	26 Rue Chateaubriand 56580 BRÉHAN
AUBRY	Michel	5 Résidence Chateaubriand 56580 BRÉHAN
CADIO	Christophe	2 Résidence du Parc 56580 BRÉHAN
GUEHENNEUX	Loic	4 Saint Marc 56580 BRÉHAN
MERCIER	Patrice	1 Lémeur 56580 BRÉHAN
CHATTE	Claude	14 Penhouët 56580 BRÉHAN
LORAND	Daniel	26 Rue de Beauval 5680 BRÉHAN
BEUREL	Yannick	18 Rue de Kerizel 56580 BRÉHAN
KERGROHENN	Éric	9 Voie Rouge Queuvré 56580 BRÉHAN

Pour copie conforme,
BREHAN, le 6 Novembre 2026
Le Maire

MAIRIE DE BREHAN * 56580 (MORBIHAN) *

COMMUNE DE BREHAN
4 Rue Saint Louis 56580 BREHAN
Téléphone : 02 97 38 81 31
Courriel : mairie.brehan@brehan.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 19
Votants : 19

N° de délibération
F-2026/0073

L'an deux mille vingt-six, le 5 Novembre à 19 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

Date de convocation : le 28 Octobre 2026

PRESENTS : Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel – Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mr RIVALLAIN Didier – Mme GUYOT Annie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mme LAUNAY Estelle – Mme CHARLES Annie – Mr KERGREOHENN Eric – Mme CADIO Claire – Mr ROPERT Guillaume – Mme MACÉ Magalie - Mr BUSSON Ludovic - Mme LE SEYEC Sandrine – Mr BARTHELEMY Miguel - Mme ROBIC Elise – Mr BAUD Loic - Mme LE CORRE Séverine – Mr LÉVÊQUE Gérard

ABSENT EXCUSE : Néant

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr Daniel LORAND

OBJET : TARIFICATION DES REPAS SERVIS AU FOYER RESTAURANT DE NOE

Après délibération, le Conseil Municipal **DECIDE**, à l'unanimité, de majorer, à compter du 1er Janvier 2027, le prix des repas servis au Foyer-Restaurant de Noé

FOYER RESTAURANT DE NOE	Tarifs en vigueur	Tarifs 2027
	MENU SIMPLE	MENU SIMPLE
RETRAITES	7,60 €	8,00 €
ACTIFS	11,00 €	11,50 €
AGENTS COMMUNAUX / ETUDIANTS	6,00 €	6,00 €

RESTAURANT SCOLAIRE	Tarifs en vigueur	Tarifs 2027	Tarifs majorés pour défaut de réservation
ELEVES DOMICILIES A BREHAN	3,40 €	3,60 €	7,20 €
ELEVES DES COMMUNES EXTERIEURES	3,40 €	3,70 €	7,40 €

Pour copie conforme,
BREHAN, le 6 Novembre 2026
Le Maire

MAIRIE DE BREHAN * 56580 (MORBIHAN) *

COMMUNE DE BREHAN
4 Rue Saint Louis 56580 BREHAN
Téléphone : 02 97 38 81 31
Courriel : mairie.brehan@brehan.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 19
Votants : 19

N° de délibération
F-2026/0074

L'an deux mille vingt-six, le 5 Novembre à 19 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

Date de convocation : le 28 Octobre 2026

PRESENTS : Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel – Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mr RIVALLAIN Didier – Mme GUYOT Annie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mme LAUNAY Estelle – Mme CHARLES Annie – Mr KERGREOHENN Eric – Mme CADIO Claire – Mr ROPERT Guillaume – Mme MACÉ Magalie - Mr BUSSON Ludovic - Mme LE SEYEC Sandrine – Mr BARTHELEMY Miguel - Mme ROBIC Elise – Mr BAUD Loic - Mme LE CORRE Séverine – Mr LÉVÊQUE Gérard

ABSENT EXCUSE : Néant

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr Daniel LORAND

OBJET : TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES DU MOBILIER ET DU MATERIEL

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal **DECIDE** de réviser les tarifs de location des salles communales, du mobilier et du matériel, à compter du 1er Janvier 2027 :

SALLES	OBJET DE LA LOCATION		TARIFS journaliers 2027			
			Commune		Hors Commune	
			Associations	Privé	Associations & Collectivités	Privé
POMPORT (salle des fêtes) Avec un placard de 150 couverts Option weekend - 50€ sur le prix de la 2ème journée	Réunion		0,00 €	50,00 €	100,00 €	150,00 €
	Bals manifestations dansantes		150,00 €		200,00 €	
	Réception enterrement			50,00 €		
	Repas	A titre Gratuit	50,00 €	150,00 €	200,00 €	300,00 €
		A but lucratif	60,00 €	200,00 €	250,00 €	300,00 €
	Location cuisine pour repas à emporter		80,00 €	Pas de réservation		
	Manifestation avec ventes produits		100,00 €	200,00 €	200,00 €	300,00 €
	Spectacle (théâtre)	A titre Gratuit	0,00 €		100,00 €	
		A but lucratif	100,00 €		200,00 €	
	Caution		**500,00 €**	**700,00 €**	**700,00 €**	

SALLES	OBJET DE LA LOCATION		TARIFS journaliers 2027			
			Commune		Hors Commune	
			Associations	Privé	Associations & Collectivités	Privé
OLVESTON (Grande salle de sports)	Option salle de sport (but lucratif)		*50,00 €*	**Pas de réservation**		
	Caution		**500,00 €**			
HOUAT (salle de restauration)	Repas	à titre gratuit	*0,00 €*	*50,00 €*	*Pas de réservation*	*Pas de réservation*
		à but lucratif	*50,00 €*	*150,00 €*		
	Caution		***500,00 €***	***700,00 €***		
SALLE HOEDIC (Terrains de Tennis)	Location à l'heure		*0,00 €*	*5,00 €*		
	Location à la journée (manifestation)		*60,00 €*			
	Caution (location à la journée)		***500,00 €***			
MAISON DES ASSOCIATIONS (Salle du Lié, Salle de l'Oust, Salle de l'Esthuer	Repas salle du Lié avec Barbecue et Vaisselle		*0,00 €*	*120,00 €*	*140,00 €*	
	Réception enterrement			*50,00 €*		
	Réunion		*0,00 €*	*40,00 €*	*50,00 €*	
	Caution		**500,00 €**	**700,00 €**	**700,00 €**	
SITE DE L'ETANG DE JEGU	Location à la journée		*25,00 €*	*25,00 €*	***Pas de réservation***	
	Caution		**500,00 €**	**700,00 €**		

MOBILIER & PRESTATIONS ANNEXES

		OBJET DE LA LOCATION	TARIFS journaliers 2027			
			Commune		Hors Commune	
			Associations	Privé	Associations & Collectivités	Privé
ESPACE JEAN SAULNIER	**VAISSELLE**	Le placard de 150 couverts supplémentaire	30,00 €		70,00 €	**Pas de réservation**
		Percolateur	30,00 €		70,00 €	
		1 lot 150 Tasses (placard 4)	50,00 €		70,00 €	
		Caution	**100,00 €**		**150,00 €**	
	SONO	Sonorisation et vidéoprojecteur	*30,00 €*	*60,00 €*	*75,00 €*	*75,00 €*
		Caution	***300,00 €***		***400,00 €***	
	CHAUFFAGE	**Forfait chauffage salle POMPORT**	60,00 €			
		Forfait chauffage OLVESTON	150,00 €			
	MENAGE	Forfait Ménage	400,00 €			
AUTRES	**MOBILIER**	1 table & 2 trétaux	2,00 €	3,00 €	**Pas de réservation**	
		1 Banc	1,00 €	1,50 €		
		Mange-debout + housse de protection (l'unité)	3,00 €	5,00 €		
		Tente repliable	50,00 €	50,00 €		
		Sonorisation portable	30,00 €	30,00 €		
		Caution	**Le double du montant total de la location**			

Pour copie conforme,
BREHAN, le 6 Novembre 2026
Le Maire

MAIRIE DE BREHAN 56580 (MORBIHAN)

COMMUNE DE BREHAN
4 Rue Saint Louis 56580 BREHAN
Téléphone : 02 97 38 81 31
Courriel : mairie.brehan@brehan.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 19
Votants : 19

N° de délibération
F-2026/0075

L'an deux mille vingt-six, le 5 Novembre à 19 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

Date de convocation : le 28 Octobre 2026

PRESENTS : Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel – Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mr RIVALLAIN Didier – Mme GUYOT Annie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mme LAUNAY Estelle – Mme CHARLES Annie – Mr KERGREOHENN Eric – Mme CADIO Claire – Mr ROPERT Guillaume – Mme MACÉ Magalie - Mr BUSSON Ludovic - Mme LE SEYEC Sandrine – Mr BARTHELEMY Miguel - Mme ROBIC Elise – Mr BAUD Loic - Mme LE CORRE Séverine – Mr LÉVÊQUE Gérard

ABSENT EXCUSE : Néant

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr Daniel LORAND

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR L'AMENAGEMENT DE LA RUE CHATEAUBRIAND

La Municipalité a decidé d'entreprendre l'aménagement sécuritaire de la Rue Chateaubriand dans le but de créer des voies de circulations douces PMR pour les piétons et cyclistes et de réduire la vitesse sur l'un des axes pricipaux en agglomération.

Dans une première phase, les travaux consiteront à l'aménagement d'une voie cyclable entre la Rue de la Croix du Parc et la Résidence Chateaubriand. Dans une deuxième pahse, les travaux d'aménagement sécuritaire de la Rue Chateaubriand seront entrepris.

Le montant total des travaux est estimée à la somme de 401 630,00 € H.T.

Les travaux sont éligibles à une aide du Département au titre du programme de solidarité territorial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

SOLLICITE l'aide du Département au titre de la PST pour l'aménagement de la Rue Chateaubriand sur la base d'un montant estimé à 401 630,00 € H.T.

DONNE tous les pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente décision

Pour copie conforme,
BREHAN, le 6 Novembre 2026
Le Maire

MAIRIE DE BREHAN * 56580 (MORBIHAN) *

COMMUNE DE BREHAN
4 Rue Saint Louis 56580 BREHAN
Téléphone : 02 97 38 81 31
Courriel : mairie.brehan@brehan.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 19
Votants : 19

N° de délibération
I-2026/0076

L'an deux mille vingt-six, le 5 Novembre à 19 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

Date de convocation : le 28 Octobre 2026

PRESENTS : Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel – Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mr RIVALLAIN Didier – Mme GUYOT Annie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mme LAUNAY Estelle – Mme CHARLES Annie – Mr KERGREOHENN Eric – Mme CADIO Claire – Mr ROPERT Guillaume – Mme MACÉ Magalie - Mr BUSSON Ludovic - Mme LE SEYEC Sandrine – Mr BARTHELEMY Miguel - Mme ROBIC Elise – Mr BAUD Loic - Mme LE CORRE Séverine – Mr LÉVÊQUE Gérard

ABSENT EXCUSE : Néant

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr Daniel LORAND

OBJET : MORBIHAN ENERGIES : RENOVATION DE L'ECLAIRAGE DU TERRAIN DE FOOTBALL DE L'ESPACE JEAN SAULNIER

La Commune de BREHAN a sollicité le Syndicat Morbihan Energies pour la rénovation de l'éclairage du stade de football de l'Espace Jean Saulnier.

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée la convention de Morbihan Energies pour le financement et la réalisation des travaux de rénovation de l'éclairage sur la base d'un classement en E7 :

Montant des travaux H.T	36 560,00 €
Participation Morbihan Energies	10 968,00 €
Reste à charge de la commune H.T	25 592,00 €

Monsieur Jean GUILLOT informe l'assemblée qu'il a demandé à Morbihan Energies une nouvelle étude pour porter le classement de l'éclairage de la catégorie E7 à la catégorie E6.

Le changement de catégorie permettra de solliciter des aides complémentaires notamment auprès de la Fédération Française de football.

Le Conseil Municipal,

Vu la convention de Morbihan Energies,

après avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la réalisation de travaux pour la rénovation de l'éclairage du terrain de football de l'Espace Jean Saulnier.

DONNE pouvoir à Mr le Maire de BREHAN pour la signature de la convention et l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme,
BREHAN, le 6 Novembre 2026
Le Maire

MAIRIE DE BREHAN
56580 (MORBIHAN)

COMMUNE DE BREHAN
4 Rue Saint Louis 56580 BREHAN
Téléphone : 02 97 38 81 31
Courriel : mairie.brehan@brehan.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 19
Votants : 19

N° de délibération
F-2026/0077

L'an deux mille vingt-six, le 5 Novembre à 19 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

Date de convocation : le 28 Octobre 2026

PRESENTS : Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel – Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mr RIVALLAIN Didier – Mme GUYOT Annie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mme LAUNAY Estelle – Mme CHARLES Annie – Mr KERGREOHENN Eric – Mme CADIO Claire – Mr ROPERT Guillaume – Mme MACÉ Magalie - Mr BUSSON Ludovic - Mme LE SEYEC Sandrine – Mr BARTHELEMY Miguel - Mme ROBIC Elise – Mr BAUD Loic - Mme LE CORRE Séverine – Mr LÉVÊQUE Gérard

ABSENT EXCUSE : Néant

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr Daniel LORAND

OBJET : PARTICIPATION DE LA COMMUNE A LA COMPLEMENTAIRE SANTE DES AGENTS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les décrets n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 et n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement instaure la possibilité pour les collectivités et établissements publics de participer financièrement aux contrats santé de leurs agents, et leur obligation de choisir soit la labellisation soit une convention de participation et de participer financièrement à compter du 01 janvier 2026.

Les modalités de mise en œuvre de cette participation doivent être fixées par l'organe délibérant, après avis du Comité Social Territorial.

Après consultation des agents, Il apparait la modalité de labellisation paraît la plus adaptée au besoin des agents de la collectivité que l'éventualité du contrat d'assurance groupe.

Dans ce contexte, chaque agent ayant souscrit à une mutuelle appartenant à la liste labellisée pourra percevoir, sur présentation annuelle d'une attestation de labellisation délivrée par la mutuelle, une participation par la collectivité.

Dans un but d'intérêt social et d'équité entre les agents, Monsieur Le Maire propose à l'assemblée de modulé le montant de participation en considération de la tranche d'âge de l'agent et du nombre d'enfants à charge garanti par la mutuelle.

Le Conseil Municipal :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les Articles L452-42 et L 827-1 à L 827-12 du Code général de la fonction publique

Vu le Décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu l'ordonnance 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique

Vu le Décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement

Après avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE :

Article 1 : d'adhérer à la convention de participation et à son contrat d'assurance collective à adhésion facultative des agents souscrit par le CDG de la FPT du Morbihan, pour un effet au 1er Janvier 2027, auprès de l'organisme d'assurance ALLIANZ Vie, représentée par l'intermédiaire en assurance COLLECTEAM,

Article 2 : d'accorder une participation aux fonctionnaires et agents contractuels de droit public et de droit privé dans l'effectif qui adhèreront au contrat d'assurance collective.

Article 3 : De fixer le montant de la participation comme suit :

Tranche d'âge	Montant de la participation
- de 30 ans	15,00 €
30 à 40 ans	16,00 €
40 à 50 ans	19,00 €
+ de 50 ans	25,00 €

De majorer le montant de la participation de 8,00 € par enfant à charge garanti par la complémentaire santé labellisée souscrite par l'agent.

L'autorité territoriale précise par ailleurs un élément important concernant la participation employeur : Celle-ci sera attachée à la convention de participation et ne pourra plus être versée dans les cas de contrats individuels souscrits auprès de prestataires labellisés.

Chaque agent décide d'adhérer par contrat individuel aux garanties auxquelles il souhaite souscrire.

Article 4 : d'autoriser le Maire pour effectuer tout acte en découlant, et notamment la souscription de la convention de participation et au contrat d'assurance collective associé.

PREND L'ENGAGEMENT d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

Pour copie conforme,
BREHAN, le 6 Novembre 2026
Le Maire



COMMUNE DE BREHAN
4 Rue Saint Louis 56580 BREHAN
Téléphone : 02 97 38 81 31
Courriel : mairie.brehan@brehan.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 19
Votants : 19

N° de délibération
P-2026/0078

L'an deux mille vingt-six, le 5 Novembre à 19 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

Date de convocation : le 28 Octobre 2026

PRESENTS : Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel – Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mr RIVALLAIN Didier – Mme GUYOT Annie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mme LAUNAY Estelle – Mme CHARLES Annie – Mr KERGREOHENN Eric – Mme CADIO Claire – Mr ROPERT Guillaume – Mme MACÉ Magalie - Mr BUSSON Ludovic - Mme LE SEYEC Sandrine – Mr BARTHELEMY Miguel - Mme ROBIC Elise – Mr BAUD Loic - Mme LE CORRE Séverine – Mr LÉVÊQUE Gérard

ABSENT EXCUSE : Néant

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr Daniel LORAND

OBJET : CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT A LA REVISION DE LA RIFSEEP AVEC LE CDG56

La Commune de BREHAN a sollicité une mission d'assistance auprès du CDG56 afin de revoir les modalités de versement du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement professionnel (RIFSEEP) aux agents de la Commune.

La mission confiée au CDG56 comprend :

- Le diagnostic de l'existant, analyse du contexte et identification des marges de progression concernant la révision du RIFSEEP.
- La définition d'un scénario d'évolution et structuration du nouveau régime indemnitaire
- L'appui à la mise en œuvre

Le montant de base de la prestation est de 3 471,00 € avec en option une aide à la rédaction et au montage du dossier pour un montant total de 4 0005,00 €.

Monsieur Jean GUILLOT soumet la proposition d'intervention à l'approbation du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la proposition d'intervention du CDG 56 pour l'accompagnement à la révision de la RIFSEEP.

DONNE tout pourvoir à Monsieur le Maire pour la signature de la convention.

Pour copie conforme,
BREHAN, le 6 Novembre 2026
Le Maire

MAIRIE DE BREHAN * 56580 (MORBIHAN) *

COMMUNE DE BREHAN
4 Rue Saint Louis 56580 BREHAN
Téléphone : 02 97 38 81 31
Courriel : mairie.brehan@brehan.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 19
Votants : 19

N° de délibération
M-2026/0079

L'an deux mille vingt-six, le 5 Novembre à 19 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

Date de convocation : le 28 Octobre 2026

PRESENTS : Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel – Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mr RIVALLAIN Didier – Mme GUYOT Annie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mme LAUNAY Estelle – Mme CHARLES Annie – Mr KERGREOHENN Eric – Mme CADIO Claire – Mr ROPERT Guillaume – Mme MACÉ Magalie - Mr BUSSON Ludovic - Mme LE SEYEC Sandrine – Mr BARTHELEMY Miguel - Mme ROBIC Elise – Mr BAUD Loic - Mme LE CORRE Séverine – Mr LÉVÊQUE Gérard

ABSENT EXCUSE : Néant

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr Daniel LORAND

OBJET : MARCHES PUBLICS : PROGRAMME DES PONTS 2026

Monsieur Daniel LORAND, adjoint à la voirie communique à l'assemblée la décision de la Commission d'appels d'offre concernant le programme des ponts 2026 :

Entreprises	Pont de Coët Moru	Pont écluse Timadeuc Pont écluse de l'Isle	TOTAL
SAUZET	249 140,00 €	249 338,00 €	498 478,00 €
COLAS	219 741,06 €	189 138,97 €	408 880,03 €
NOVELLO	242 834,32 €	225 067,46 €	467 901,78 €
BMB	151 653,51 €	133 912,13 €	285 565,64 €
ROUSSEL BTP	257 085,30 €	207 962,02 €	465 047,32 €

La Commission d'appel d'offres a retenu l'offre de la société BMB pour les motifs suivants :
- Offre conforme au cahier des charges avec le meilleur rapport qualité/prix
- Offre qui se rapproche le plus des estimations du maître d'œuvre

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

PREND ACTE de l'attribution du marché le programme des ponts 2026 à l'entreprise BNB pour un montant de 285 565,64 € H.T

DONNE tous les pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération et notamment la signature des devis de travaux.

Pour copie conforme,
BREHAN, le 6 Novembre 2026
Le Maire

MAIRIE DE BREHAN
56580 (MORBIHAN)

COMMUNE DE BREHAN
4 Rue Saint Louis 56580 BREHAN
Téléphone : 02 97 38 81 31
Courriel : mairie.brehan@brehan.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 19
Votants : 19

N° de délibération
M-2026/0080

L'an deux mille vingt-six, le 5 Novembre à 19 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

Date de convocation : le 28 Octobre 2026

PRESENTS : Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel – Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mr RIVALLAIN Didier – Mme GUYOT Annie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mme LAUNAY Estelle – Mme CHARLES Annie – Mr KERGREOHENN Eric – Mme CADIO Claire – Mr ROPERT Guillaume – Mme MACÉ Magalie - Mr BUSSON Ludovic - Mme LE SEYEC Sandrine – Mr BARTHELEMY Miguel - Mme ROBIC Elise – Mr BAUD Loic - Mme LE CORRE Séverine – Mr LÉVÊQUE Gérard

ABSENT EXCUSE : Néant

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr Daniel LORAND

OBJET : MARCHES PUBLICS : PISTE CYCLABLE DE LA RUE CHATEAUBRIAND

Monsieur Daniel LORAND, adjoint à la voirie, communique à l'assemblée la décision de la Commission d'appels d'offre concernant la réalisation d'une piste cyclable Rue Chateaubriand.

Entreprises	Montant H.T
PIGEON BRETAGNE SUD	49 784,34 €
EIFFAGE	42 565,00 €
COLAS	48 825,45 €
EUROVIA	49 956,80 €
ROUDENN TP	54 243,90 €

La Commission d'appel d'offres a retenu l'offre la mieux disante de la société EIFFAGE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

PREND ACTE de l'attribution du marché portant sur la réalisation d'une piste cyclable Rue Chateaubriand à l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 42 565,00 € H.T

DONNE tous les pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération et notamment la signature des devis de travaux.

Pour copie conforme
BREHAN, le 6 Novembre 2026
Le Maire

MAIRIE DE BREHAN
56580 (MORBIHAN)

BRÉHAN

COMMUNE DE BREHAN
4 Rue Saint Louis 56580 BREHAN
Téléphone : 02 97 38 81 31
Courriel : mairie.brehan@brehan.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 19
Votants : 19

N° de délibération
M-2026/0081

L'an deux mille vingt-six, le 5 Novembre à 19 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

Date de convocation : le 28 Octobre 2026

PRESENTS : Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel – Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mr RIVALLAIN Didier – Mme GUYOT Annie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mme LAUNAY Estelle – Mme CHARLES Annie – Mr KERGREOHENN Eric – Mme CADIO Claire – Mr ROPERT Guillaume – Mme MACÉ Magalie - Mr BUSSON Ludovic - Mme LE SEYEC Sandrine – Mr BARTHELEMY Miguel - Mme ROBIC Elise – Mr BAUD Loic - Mme LE CORRE Séverine – Mr LÉVÊQUE Gérard

ABSENT EXCUSE : Néant

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr Daniel LORAND

OBJET : MARCHES PUBLICS : BARDAGE DE LA SALLE DES PORTS

Monsieur Sébastien BOULVAIS, adjoint en charge des travaux et des bâtiments, communique à l'assemblée le résultat de la consultation des entreprises concernant le renouvellement du bardage de la Salle des Sports de l'Espace Jean Saulnier :

Entreprises	Offre de prix H.T
TREMBLAY	30 499,40 €
DENIEL	37 600,00 €

L'offre de la société TRENBLAY est la mieux disante.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'attribuer le marché concernant le renouvellement du bardage de la Salle des Sports de l'Espace Jean Saulnier à l'entreprise TREMBLAY concernant pour un montant de 30 499,40 € H.T.

DONNE tous les pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération et notamment la signature du devis de travaux.

Pour copie conforme,
BREHAN, le 6 Novembre 2026
Le Maire



COMMUNE DE BREHAN
4 Rue Saint Louis 56580 BREHAN
Téléphone : 02 97 38 81 31
Courriel : mairie.brehan@brehan.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 19
Votants : 19

N° de délibération
M-2026/0082

L'an deux mille vingt-six, le 5 Novembre à 19 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

Date de convocation : le 28 Octobre 2026

PRESENTS : Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel – Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mr RIVALLAIN Didier – Mme GUYOT Annie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mme LAUNAY Estelle – Mme CHARLES Annie – Mr KERGREOHENN Eric – Mme CADIO Claire – Mr ROPERT Guillaume – Mme MACÉ Magalie - Mr BUSSON Ludovic - Mme LE SEYEC Sandrine – Mr BARTHELEMY Miguel - Mme ROBIC Elise – Mr BAUD Loic - Mme LE CORRE Séverine – Mr LÉVÊQUE Gérard

ABSENT EXCUSE : Néant

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr Daniel LORAND

OBJET : MARCHES PUBLICS : CUISINE DE LA SALLE DES FETES

Monsieur Sébastien BOULVAIS, adjoint en charge des travaux et des bâtiments, expose à l'assemblée qu'une consultation est engagée auprès des entreprises concernant le renouvellement des équipements de cuisine de la salle des fêtes.

La consultation n'est pas achevée si bien qu'il faut envisager un report du dossier à un prochain Conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de reporter l'examen de la délibération à une séance ultérieure.

Pour copie conforme,
BREHAN, le 6 Novembre 2026
Le Maire

MAIRIE DE BREHAN 56580 (MORBIHAN)

COMMUNE DE BREHAN
4 Rue Saint Louis 56580 BREHAN
Téléphone : 02 97 38 81 31
Courriel : mairie.brehan@brehan.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 19
Votants : 19

N° de délibération
P-2026/0083

L'an deux mille vingt-six, le 5 Novembre à 19 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

Date de convocation : le 28 Octobre 2026

PRESENTS : Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel – Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mr RIVALLAIN Didier – Mme GUYOT Annie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mme LAUNAY Estelle – Mme CHARLES Annie – Mr KERGREOHENN Eric – Mme CADIO Claire – Mr ROPERT Guillaume – Mme MACÉ Magalie - Mr BUSSON Ludovic - Mme LE SEYEC Sandrine – Mr BARTHELEMY Miguel - Mme ROBIC Elise – Mr BAUD Loic - Mme LE CORRE Séverine – Mr LÉVÊQUE Gérard

ABSENT EXCUSE : Néant

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr Daniel LORAND

OBJET : VERSEMENT DE PRESTATIONS OU DE GRATIFICATIONS POUR EVENEMENTS SPECIAUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, °

Vu la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 et notamment son article 70 qui a introduit un article 88-1 à la loi du 26 janvier 1984 portant Statut de la Fonction Publique Territoriale et énonce : « L'assemblée délibérante de chaque collectivité territoriale ou le conseil d'administration d'un établissement public local détermine le type des actions et le montant des dépenses qu'il entend engager pour la réalisation des prestations prévues à l'article 9 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre »,

Considérant qu'en application du principe de libre administration, chaque établissement peut décider le type de prestations, le montant et les modalités de mise en œuvre dont elle entend faire bénéficier les agents ou les personnes qui œuvrent pour la collectivité.

Considérant que l'attribution d'une gratification par la collectivité à l'occasion de certain évènement participe de l'action sociale en faveur des personnes qui œuvrent pour la collectivité.

Monsieur Jean GUILLOT présente à l'assemblée un tableau récapitulatif de toutes les prestations ou gratifications versées par la Commune à l'occasion d'évènements spéciaux : naissance, mariage, décès, colis de fin d'années etc....

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le versement de prestations ou de gratifications à l'occasion d'évènements spéciaux selon le tableau annexé à la présente délibération.

DIT que le versement de prestations ou des gratifications ne pourra excéder sur l'année le plafond de la sécurité sociale.

DONNE pouvoir au Maire de BREHAN pour l'application de la présente délibération et le versement des prestations et gratifications.

Pour copie conforme,
BREHAN, le 6 Novembre 2026
Le Maire



BRÉHAN

ANNEXE

Evènement	Bénéficiaires	Nature de la prestation	Montant Maximum autorisé	Observations
Naissance	Agents - Elus - Membre du Conseil d'Administratiion du CCAS	Fleurs ou cadeau en nature + Carte de félicitation	**50,00 €**	
Décès d'un agent ou d'un élu	Agents - Elus - Membre du Conseil d'Administratiion du CCAS	Fleurs	**50,00 €**	La volonté de la famille prévaut
		Annonce presse	Prix de la parution	
Décès d'un conjoint	Agents - Elus - Membre du Conseil d'Administratiion du CCAS	Annonce presse	Prix de la parution	La volonté de la famille prévaut
Décès d'un parent	Agents - Elus - Membre du Conseil d'Administratiion du CCAS	Annonce presse	Prix de la parution	La volonté de la famille prévaut
Mariage	Agents - Elus - Membre du Conseil d'Administratiion du CCAS	Fleurs ou cadeau + Carte de félicitation	**50,00 €**	
Départ en retraite	Agents	Cadeau en nature ou Carte cadeau	10 € par année d'ancienneté dans la collectivité dans la limte de 200,00 €	
Fin de contrat/Départ de la collectivité	Agent Titulaire	Cadeau en nature ou Carte cadeau	10 € par année d'ancienneté dans la collectivité dans la limte de 100,00 €	
	Agent non titulaire	Cadeau en nature ou Carte cadeau	50,00 €	Avoir 6 mois de présence dans la collectivité
Prestations de fin d'année (Colis de noël)	Agent titulaire ou agent non Titulaire présent dans la collectivité depuis plus d'un an	Cadeau en nature ou Carte cadeau	5 € par mois de présence dans la collectivité dans l'année (montant maximum 60 €)	
	Agent Non titulaire présent dans la collectivité depuis plus de 6 mois et moins d'un an	Cadeau en nature ou Carte cadeau	30,00 €	Avoir au minimum 6 mois de présence dans la collectivité
	Bénévoles - collaborateur occasionnel ou saisonnier (chauffeur minibus)	Cadeau en nature ou carte cadeau	20,00 €	
Prestation pour service rendu à la collectivité	Bénévoles - Collaborateur occasionnel - Stagiaire	Cadeau en nature ou carte cadeau	50,00 €	
Honorariat	Elus	Remise d'une médaille d'honneur de la Commune à la charge de la collectivité		
Médailles	Agents titulaires	Carte cadeau	20,00 €	
		Achat de la médialle ou encadrement du diplôme à la charge de la collectivité		

BRÉHAN

COMMUNE DE BREHAN
4 Rue Saint Louis 56580 BREHAN
Téléphone : 02 97 38 81 31
Courriel : mairie.brehan@brehan.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 19
Votants : 19

N° de délibération
F-2026/0084

L'an deux mille vingt-six, le 5 Novembre à 19 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

Date de convocation : le 28 Octobre 2026

PRESENTS : Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel – Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mr RIVALLAIN Didier – Mme GUYOT Annie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mme LAUNAY Estelle – Mme CHARLES Annie – Mr KERGREOHENN Eric – Mme CADIO Claire – Mr ROPERT Guillaume – Mme MACÉ Magalie - Mr BUSSON Ludovic - Mme LE SEYEC Sandrine – Mr BARTHELEMY Miguel - Mme ROBIC Elise – Mr BAUD Loic - Mme LE CORRE Séverine – Mr LÉVÊQUE Gérard

ABSENT EXCUSE : Néant

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr Daniel LORAND

OBJET : BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE DE CREDIT N°2

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'une décision modificative doit être prise sur le budget principal de la Commune en raison des insuffisances de crédit constatées au chapitre 011 : charges à caractère général.

NATURE	Article	MODIFICATION des INSCRIPTIONS BUDGETAIRES			
		DEPENSES		RECETTES	
		Majoration	Minoration	Majoration	Minoration
SECTION FONCTIONNEMENT					
Fournitures petits Equipements	60632	20 000,00 €			
Réseaux	615232	20 000,00 €			
Matériel Roulant	61551	10 000,00 €			
Personnel Non Titulaire	6413		20 000,00 €		
Virement section investissement	023		30 000,00 €		
TOTAL FONCTONNEMENT		50 000,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €
SECTION INVESTISEMENT					
Virement de la section fonctionnement	021				30 000,00 €
Aménagement Rue Chateaubriand	231-2202		30 000,00 €		
TOTAL INVESTISSEMENT		0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	30 000,00 €

Le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité la présente modification de crédits sur le budget principal de la Commune.

Pour copie conforme,
BREHAN, le 6 Novembre 2026
Le Maire

MAIRIE DE BREHAN * 56580 (MORBIHAN) *

COMMUNE DE BREHAN
4 Rue Saint Louis 56580 BREHAN
Téléphone : 02 97 38 81 31
Courriel : mairie.brehan@brehan.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 19
Votants : 19

N° de délibération
F-2026/0085

L'an deux mille vingt-six, le 5 Novembre à 19 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

Date de convocation : le 28 Octobre 2026

PRESENTS : Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel – Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mr RIVALLAIN Didier – Mme GUYOT Annie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mme LAUNAY Estelle – Mme CHARLES Annie – Mr KERGREOHENN Eric – Mme CADIO Claire – Mr ROPERT Guillaume – Mme MACÉ Magalie - Mr BUSSON Ludovic - Mme LE SEYEC Sandrine – Mr BARTHELEMY Miguel - Mme ROBIC Elise – Mr BAUD Loic - Mme LE CORRE Séverine – Mr LÉVÊQUE Gérard

ABSENT EXCUSE : Néant

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr Daniel LORAND

OBJET : ADMISSION EN NON VALEUR DE CREANCES IRRECOUVRABLES

Monsieur le Maire expose au Conseil que le comptable du Trésor n'a pu procéder au recouvrement de plusieurs créances sur l'exercice 2016 et 2022, en l'occurrence :
Sur le budget principal de la commune
- La somme de 30,53 € auprès du Département du Morbihan
- La somme de 198.90 € auprès de Mr Bruno BREDEL

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE sur proposition de Mr le Trésorier de Pontivy d'admettre en non-valeur les produits irrécouvrables suivants :

- Sur le budget principal,
  Redevable : Département du Morbihan pour un montant de 30,53 €
  Redevable : Mr Bruno BREDEL pour un montant de 198.90 €

Pour copie conforme,
BREHAN, le 6 Novembre 2026
Le Maire

MAIRIE DE BREHAN (56580 (MORBIHAN))